

**Bureau du 14 janvier 2008**

**Décision n° B-2008-5797**

commune (s) : Champagne au Mont d'Or

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située impasse du Tronchon, à l'angle du chemin des Anciennes Vignes et appartenant à la Commune**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 3 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir deux parcelles de terrain cadastrées sous les numéros 5 et 130 de la section BE couvrant respectivement une superficie de 260 mètres carrés et 605 mètres carrés et une parcelle de 176 mètres carrés constituant une partie de l'assiette du chemin rural n° 64 appartenant à la commune de Champagne au Mont d'Or, impasse du Tronchon, à l'angle du chemin des Anciennes Vignes.

Ces parcelles ont été nécessaires à l'aménagement de l'accès à la déchèterie de Champagne au Mont d'Or.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, la commune de Champagne au Mont d'Or céderait les biens en cause, libres de toute occupation ou location, à titre purement gratuit ;

Vu ledit compromis ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition de trois parcelles de terrain situées impasse du Tronchon, à l'angle du chemin des Anciennes Vignes à Champagne au Mont d'Or et appartenant à la Commune.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 1185 individualisée pour 205 000 € le 10 juillet 2006.

**4° - Cette acquisition** gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre, en dépenses : compte 211 100, fonction 813 et en recettes : exercice 2007 - compte 132 800 - fonction 813,

- en dépenses réelles : compte 211 100 - fonction 813, à hauteur de 1 500 € environ pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,